



libres ensemble

EDITO



ENFIN DU POSITIF !

Octobre 2022
n° 13

Sommaire

Edito

Pouvoir d'achat

Pesée des postes

Fusion des pôles

Education

UNSA

Nantes & Métropole
Le Nantîl

3 rue Célestin Freinet

44200 Nantes

02 52 10 82 12

07 61 97 74 82

unsa@nantesmetropole.fr

http://unsa-

nantesmetropole.org



Cela fait des mois que l'UNSA réclame du positif pour les agents qui ont consenti à beaucoup de reculs de leurs droits depuis 2014 ! Suite au dernier comité technique, le télétravail et le badgeage sont simplifiés pendant que les astreintes vont devoir être retravaillées :

Télétravail

De nombreux télétravailleurs ont répondu à un questionnaire. Ces réponses et les concertations ont permis des avancées significatives. La méthode est donc celle à retenir ! L'UNSA tient à souligner une simplification des procédures et de l'usage du télétravail pour les agents.

L'UNSA attend des directions qu'elles respectent le cadre général délibéré, et qu'elles n'inventent pas de nouvelles règles restrictives ! L'UNSA continue de demander l'attribution de l'allocation forfaitaire de télétravail prévue dans la Fonction publique et déjà versée à l'Etat.

1607 heures

L'UNSA regrette qu'il n'y ait pas eu de questionnaire, mais souligne les évolutions positives pour les agents. C'est particulièrement le cas du choix laissé aux cadres 3.1 et 3.2 de badger ou d'être au forfait, comme l'UNSA l'avait demandé depuis le début. Mais comme c'est soumis à l'accord du responsable, l'UNSA espère qu'il n'y aura pas de restriction de principe !

Pour l'UNSA, il reste à donner la possibilité :

- de badger pour les 3.0 qui le souhaitent,
- de mettre à part les six jours flottants pour les agents en horaires variables, conformément aux engagements politiques,
- de permettre la prise des RTT à l'heure pour une meilleure articulation des temps,
- de permettre la prise des RECU à l'heure pour une meilleure articulation des temps,
- d'ouvrir les horaires décalés pour tous les agents badgeurs (7h-19h30).

Pour les « leviers » prévus en lien avec les six jours travaillés en plus, ils sont en cours de traitement alors que les 1607h ont été appliquées au 1er janvier 2022 ! En matière de pouvoir d'achat, les agents qui ont dû allonger le temps de garde de leurs enfants devront attendre une possible évolution de la participation employeur « au cours du mandat ».

Astreintes

Pour les astreintes non plus, il n'y a pas eu de questionnaire auprès des agents et c'est bien dommage car la proposition n'est pas satisfaisante et ne répond pas aux besoins ni aux attentes. A la suite de nos interventions, l'élue en charge du personnel a décidé de reporter le dossier en précisant que ce report devait servir à associer les agents.

Il reste encore à faire !

Trop régulièrement, nous sommes alertés sur des caprices administratifs ou de nouveaux reculs de droits. Des ATSEM qui ne sont pas autorisées à se rendre à une réunion d'information organisée un mercredi matin, des agents qui se voient mis en doute l'imputabilité d'accidents de travail... Ce sont des signaux qui démontrent qu'il reste encore beaucoup à faire pour libérer nos collectivités nantaises de leurs carcans.

Pouvoir d'achat des agents publics

Les choix du gouvernement

Le gouvernement a prévu une augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022. Il passe à 4,85003 €. Pour votre rémunération, il s'applique à l'indice majoré (IM) correspondant à l'échelon que vous détenez dans votre grade. +3,5% de revalorisation du point d'indice, c'est un premier pas, mais c'est une augmentation insuffisante pour que les agents puissent faire face à l'inflation ! Depuis 10 ans, les agents ont perdu plus de 13% de pouvoir d'achat ! C'est pour cela que l'UNSA revendiquait 10% d'augmentation minimum... Un premier bilan a été fait avec le Ministre le 15 septembre. L'UNSA y a notamment porté les revendications suivantes :

- bénéfice de la hausse de 3,5% à tous les agents contractuels,
- indexation des rémunérations sur l'inflation,
- véritables perspectives indiciaires pour les agents,
- extension du Complément de traitement indiciaire aux agents exerçant le même métier, mais n'en bénéficiant pas,
- hausse du forfait mobilités durables, du forfait télétravail, des frais de mission...



Vos mobilisations concernant le RI nous ont permis d'obtenir bien au-delà des montants initialement prévus !

Notre revendication sur un montant unique et mensuel à trois chiffres pour tous permettait une équité et ainsi d'améliorer plus fortement les plus bas salaires.

Malheureusement notre élue au personnel a fait le choix d'entériner une augmentation différenciée selon les cadres d'emploi... et ce sont les directeurs de "Département" qui en sont les grands gagnants ! Pour l'UNSA, il est indispensable de maintenir un pouvoir d'achat décent pour tous les agents, dès lors que la valorisation du point d'indice favorise en parallèle les plus hauts revenus.



Nouvelles grilles indiciaires des catégories B Certains vont y gagner

Les nouvelles grilles de la catégorie B répondent seulement à une urgence pour la catégorie B : faire face au tassement des grilles provoqué par un refus obstiné des gouvernements successifs de faire évoluer la valeur du point d'indice pendant la dernière décennie. Elles ne constituent ni une revalorisation, ni une requalification. Ce qui est « vendu » par l'actuel gouvernement, c'est :

- la réduction de la durée de carrière du grade B1 qui passe de 30 ans à 26 ans du fait du raccourcissement des durées des quatre premiers échelons, qui passent de deux ans à un an,
- la réduction de la durée de carrière du grade B2, qui passe également à 26 ans, au moyen de la fusion des deux premiers échelons, le nouvel échelon durant un an comme le nouveau 2ème échelon (qui était auparavant le 3ème).
- une revalorisation indiciaire des 4 premiers échelons du B1 et du 2ème échelon du B2.
- rien de prévu pour les B3.

Titres de restauration : on veut 18 tickets, mais tous les mois !

Un titre de restauration est alloué pour toute journée de présence "effective au travail".

A Nantes, la dotation maximum est de 19 titres par mois pour un travail à temps complet.

Par ailleurs, il n'y a pas de distribution fin novembre pour tenir compte des semaines de congés annuels. Avec la mise en place des 1607 h et la perte de 6 jours de congés, nous demandons des titres de restauration supplémentaires.

Vous êtes nombreux à regretter l'absence de tickets en novembre. Pour une meilleure répartition sur l'année, l'UNSA souhaite l'attribution de 18 tickets restaurant sur 12 mois.

Fonctionnalité des cadres A : L'UNSA ne comprend toujours pas les pesées !

Régulièrement, l'UNSA alerte l'élue au personnel en Comité Technique sur l'étrangeté des fonctionnalités des cadres A mises dans les organigrammes remaniés. On assiste à une volonté de réduction systématique des niveaux de fonctionnalité, notamment pour les opérationnels. Des cadres A qui encadrent une centaine d'agents ou qui ont des missions de terrain fortes, avec une pression politique ou des risques pénaux, se retrouvent systématiquement avec une fonctionnalité moindre que des cadres de service support à effectif inférieur, voire sans encadrement. A l'inverse, on constate quelques niveaux hors norme.

L'UNSA a demandé à l'élue une véritable transparence sur le calibrage des postes qui détermine la fameuse « pesée des postes » pour chaque catégorie. Il faut que les critères soient connus et partagés. Actuellement, les différences de traitement selon les directions sont facteurs de démotivation voire de départs.



Le détricotage des pôles de proximité continue !

Sous prétexte d'une plus grande proximité, Nantes Métropole recentralise ses directions à tout va et fait disparaître petit à petit ce qui a été construit avec les pôles de proximité. Après l'urbanisme et la rénovation énergétique, c'est le développement économique qu'on recentralise.

On éloigne les décisions. On détruit ce qui a été construit et gagné sur le terrain : cohésion, transversalité, synergie. Côté Nantes, on fusionne les deux pôles pour recréer un super-service technique de la Ville de Nantes, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales.

Tout ça, sans moyen supplémentaire sur le terrain où voirie et nettoyage n'arrivent plus à absorber à moyen constant l'évolution de la ville.

Et ce n'est pas fini, le quartier nantais du pôle Loire Sèvre Vignoble est le prochain !

Tricotage-Détricotage : le marqueur politique du mandat.



A L'EDUC, UNE NOTE DE SERVICE FAIT DU REMOUS.

L'UNSA découvre avec stupeur une note de service en cours de diffusion à l'Éducation. Elle explique les nouvelles modalités concernant les absences pour convenances personnelles (hors ASA).

Les annonces sont les suivantes : prévenir au moins 15 jours avant (pas de délai auparavant), respecter une liste de motifs et fournir un justificatif, l'absence sera non rémunérée, il ne sera plus possible de récupérer les heures non faites. Enfin, l'absence devra être prise à la demi-journée ou journée complète, plus de possibilité de ne prendre qu'une heure par exemple.

C'est incompréhensible pour les collègues, l'ancienne manière de fonctionner convenait et aucun abus n'a été constaté. En outre, aucune négociation à ce sujet n'a été organisée !



Le forfait "mobilités durables" sera cumulable avec la participation employeur à un abonnement collectif

Il sera bientôt possible de cumuler le forfait "mobilités durables" avec un abonnement aux transports en commun comme le revendiquait l'UNSA.

Le seuil de 100 jours sera supprimé pour pouvoir bénéficier du forfait le rendant accessible à plus d'agents (dans ce cas, le forfait sera proratisé).

L'UNSA salue cet effort, mais regrette que son montant n'ait pas été amélioré. Il reste fixé à 200 € annuels alors qu'il est de 600 € annuels pour le secteur privé ! De même, dans la fonction publique, le forfait "mobilités durables" n'est toujours pas ouvert aux scooters et trottinettes électriques, aux transports en commun (au delà des simples abonnements) et à tout autre service de mobilité partagée ! L'UNSA a déposé un amendement en ce sens pour le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale du 28 septembre 2022.

L'UNSA continue donc de revendiquer une révision ambitieuse de ce forfait !

Elections COS

Le 23 juin 2022 ont eu lieu les élections du COS.

Ce qu'il faut en retenir hélas, c'est le très faible taux de participation de moins de 23 %. Le COS concerne pourtant tous les agents et leur pouvoir d'achat. Il en ressort que l'organisation des élections doit être améliorée.

Les suffrages ont placé l'UNSA à la 2ème place, devant la CFDT, FO et la CFTC.

En gagnant 3,3 points de résultats, l'UNSA a un élu supplémentaire au CA, soit six élus pour faire évoluer les prestations.

La CGT reste la première organisation du COS mais n'a pas la majorité et les orientations continueront de se décider à plusieurs.

Le taux de participation questionne :

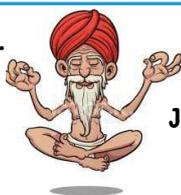
Les agents s'intéressent-ils aux missions du COS ?

La date des élections, déconnectée des élections professionnelles de décembre 2022 voire le mode de scrutin sont-ils à repenser ?

Toutes ces questions seront étudiées pour en tirer les actions nécessaires pour les prochaines élections.

Bonjour Moins-Moins.

Que fais-tu ?
Tu médites ?



Meuh non.
Je pèse les postes des
cadres A et B

Elections professionnelles
du jeudi 8 décembre 2022
Pensez au vote par correspondance
Inscriptions jusqu'au 18 octobre 2022



Je veux développer un syndicalisme différent,
je rejoins l'UNSA Nantes & Métropole

BULLETIN DE CONTACT

Pour information,
montant des cotisations
annuelles :

Catégorie C : 60 euros
Catégorie B : 90 euros
Catégorie A : 110 euros

**66 % déductible des
impôts, ou crédit d'impôt
pour les non imposables**

Nom :

Prénom :

Nantes Métropole Ville de Nantes CCAS

Service : Téléphone :

Mail :

À nous retourner par courrier interne ou voie postale à
UNSA Nantes & Métropole
Le Nantîl - 3 rue Célestin Freinet - 44200 Nantes
Permanence : 02 52 10 82 12 / 07 61 97 74 82